

# 1<sup>er</sup> Open International d'Échecs d'hiver de Brignoles

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**Article 1.** L'Echiquier Brignolais organise du 6 au 7 Janvier 2024 son 1<sup>er</sup> Open International d'Echecs d'hiver de Brignoles, Maison du Service Public, Cours de la Liberté, à Brignoles

**Article 2.** Les règles du jeu sont celles adoptées par la FIDE et appliquées par la FFE, actuellement en vigueur. Les appariements se font au système suisse intégral à partir du classement Elo (règles C04 FIDE) avec l'aide du programme informatique PAPI. Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et payé leur droit d'inscription.

**Article 3.** Cadence homologuée FIDE 1h + 30"/coup. Obligation de noter les coups jusqu'à la fin de la partie.

**Article 4.** Horaires de jeu en annexe. Vérification des licences et clôture des inscriptions : le 6 Janvier 2024 à 9h45. Un joueur qui se présente avec plus **de 30 min de retard** est déclaré forfait.

**Article 5.** Droits d'inscription : Adultes 20€, Jeunes 10€. La liste des prix sera affichée en annexe durant la 4<sup>ème</sup> ronde. Prix au classement général partagés selon le système Hort. Prix spéciaux, par catégories : ces prix ne sont pas partagés à égalité de points, mais attribués après les départages, buchholz tronqué, cumulatif et performance. Les prix en espèces et les coupes et trophées ne sont pas cumulables. Seuls les joueurs effectivement présents lors de la remise des prix recevront leurs prix, coupes et trophées.

**Article 6.** Interdiction de fumer dans la salle du tournoi, y compris des cigarettes électroniques. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Attitude et tenue correctes exigées. Blitz interdit dans la salle du tournoi. Tout contrevenant recevra un avertissement et sera exclu en cas de récidive.

**Article 7.** Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, dans la salle de jeu, un téléphone portable, un moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. Toutefois, avant le début de la ronde, un joueur peut laisser un tel appareil dans son sac, s'il est complètement éteint. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur a un tel appareil sur lui dans la salle de jeu, le joueur perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur.

**Article 8.** Un joueur a le droit de prendre un demi point « bye » (sans jouer) à une ronde donnée. Cela n'est permis qu'une fois durant les quatre premières rondes, si une annonce adéquate a été formulée et acceptée par l'arbitre.

**Article 9.** L'accès à la salle de jeu et à la salle d'analyse est réservé exclusivement aux joueurs et arbitres du tournoi.

**Article 10.** Les arbitres seront MONTELLA Laurent (AFO 1) et PELLICANO Marc (AFO 2)

**Article 11.** Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement.

Le Directeur du Tournoi  
BENOIT Hugues

Les Arbitres  
MONTELLA Laurent et PELLICANO Marc